

## SÉANCE DU 4 JUIN 2018

18-06-070

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 29 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le quatre juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseil municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents - excusés :

Noureddine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, David SOULAT

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Patrice CHAPUIS (pouvoir à Annie CONTE), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance  
-----

## DEVELOPPEMENT LOCAL

### MOTION PORTANT SOUTIEN AU BARREAU DE LIBOURNE

Considérant le projet de réforme de la Justice voulu par le Gouvernement et présenté en conseil des ministres par Madame la garde des Sceaux, Ministre de la Justice le 20 avril 2018.

Considérant l'objectif affiché du projet de loi Justice 2018-2022 de permettre une réforme globale de la Justice afin de répondre efficacement aux attentes des justiciables, des citoyens et de la rendre plus lisible et plus accessible, en proposant notamment Une modification de l'organisation territoriale de la justice.

Considérant toutefois, que depuis l'ouverture des travaux préliminaires, en octobre 2017, l'opposition des professions juridiques, avocats et magistrats en tête, ne fait qu'aller crescendo.

Considérant les inquiétudes exprimées par l'Ordre des Avocats du Barreau de Libourne notamment sur un point important de la réforme, relatif à la fusion des tribunaux d'instance (TI) et de grande instance (TGI).

Bien que Madame la Garde des Sceaux ait assuré qu'aucun lieu de Justice ne fermerait, la tentation de rationalisation de la carte judiciaire portée par le projet de loi Justice 2018-2022 qui consisterait à créer des pôles judiciaires uniques au niveau départemental pour à terme ne conserver qu'un seul tribunal par département irait à l'encontre de la volonté affirmée de

renforcer l'efficacité de la justice.

Alors même que la justice manque déjà cruellement de moyens,

- amplifierait les inégalités territoriales, sociales et économiques d'accès à la justice si seul le TGI de Bordeaux devait être maintenu en Gironde;
- découragerait et pénaliserait les justiciables (et notamment les victimes) qui devront faire plus de 70km aller-retour pour accéder aux juges alors que les réseaux d'accès à la métropole bordelaise sont quotidiennement saturés ;
- engorgerait la juridiction de Bordeaux déjà saturée par un accroissement important des délais de procédures

Dans le même temps, l'efficacité du TGI de Libourne demeure stable tant dans la durée de traitement des contentieux qu'au regard du taux de réformation des jugements –par ailleurs inférieur à celui du TGI de Bordeaux – et son attractivité ne s'est jamais démentie.

Considérant que la métropolisation du service public de la Justice irait à l'encontre même du principe d'équité, de développement des territoires et de soutien aux villes moyennes lancé par le Gouvernement à travers le plan « Action cœur de ville », dont la ville de Libourne est lauréate.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal de la ville de Libourne :

- Apporte son soutien à la mobilisation de l'Ordre des Avocats du barreau de Libourne en faveur du maintien d'une justice de proximité sur le territoire libournais, pour l'assistance et la défense au quotidien de tous les justiciables ;
- Demande à Mme la Ministre de la Justice d'assurer le maintien d'un TGI de pleine juridiction à Libourne ;
- Est favorable au renforcement de l'arrondissement judiciaire du TGI de Libourne au profit d'un principe de cohérence territoriale et pour une meilleure accessibilité de la justice.

*La présente motion sera transmise à Madame Nicole Belloubet, Ministre de la Justice ainsi qu'à Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Libourne.*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire  
Philippe BUISSON



Expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la ville de Libourne

**SÉANCE DU 4 JUIN 2018**

**18-06-089**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 29 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le quatre juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseil municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents - excusés :**

Noureddine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, David SOULAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Patrice CHAPUIS (pouvoir à Annie CONTE), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION C.AV.E. (COMITÉ ACTIF AUX VALEURS EPICURIENNES) POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION LES « ZINC'ONTOURNABLES »**

L'association CAVE a organisé l'événement « les Zinc'Ontournables » à Libourne le 12 mai 2018. Cette manifestation a pour objet de dynamiser l'activité économique du centre-ville et de renforcer la convivialité de la place Abel Surchamp.

Afin d'accompagner l'association CAVE dans la réalisation de cette 4<sup>ème</sup> édition, il est proposé au Conseil Municipal, le versement d'une subvention de 3000€ à cette dernière. Toutes les modalités relatives à ce partenariat sont détaillées dans une convention liant la Ville de Libourne et l'association CAVE.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 31 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 15/06/2018

Reçu en préfecture le 15/06/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20180604-DELIB18\_06\_089-DE

-attribue une subvention de 3000€ à l'association CAVE (Cave des Epicuriennes) pour la soutenir dans l'organisation de cette 4ème édition de la manifestation « les « Zinc'Ontournables »

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces relatives à ce versement de subvention.

*Imputation budgétaire : Chapitre 920.*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Par délégation conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Commune de Libourne  
Gironde

  
